

AR PREFECTURE

006-210600110-20201020-03-DE
Reçu le 27/10/2020



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03 – LES SALONS DE LA ROTONDE DE BEAULIEU – REGIE DOTE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE – DELIBERATION MUNICIPALE N° 10 DU 21 SEPTEMBRE 2020 RELATIVE AUX TARIFS DE LOCATION DES SALONS DE LA ROTONDE DE BEAULIEU - MODIFICATIF

Séance Publique Ordinaire du 20 OCTOBRE 2020
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN.

PROCURATIONS : Mme Christiane VALLON à M. le Maire, Mme Sophie REID à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Carolle LEBRUN à M. André RIOLI, Mme Alexandra CANAL à Mme Charlotte MARC.

QUORUM : 14

PRESENTS : 23

VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 13 octobre 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20201020-03-DE
Reçu le 27/10/2020



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2020

III - LES SALONS DE LA ROTONDE DE BEAULIEU – REGIE DOTEES DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE – DELIBERATION MUNICIPALE N° 10 DU 21 SEPTEMBRE 2020 RELATIVE AUX TARIFS DE LOCATION DES SALONS DE LA ROTONDE DE BEAULIEU - MODIFICATIF

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2221-1 et suivants et les articles R2221-1 et suivants,

Vu la délibération municipale n°10 du 21 septembre 2020,

Par délibération municipale n°10 du 21 septembre 2020, la présente Assemblée a défini notamment les tarifs de location des « Salons de la Rotonde de Beaulieu ».

Il convient de compléter la délibération municipale n°10 du 21 septembre 2020 relative aux tarifs de location des Salons de la Rotonde de Beaulieu en rajoutant les points ci-dessous :

- un dépôt de garantie d'un montant de 6000 € sera versé par le client, dans les 10 jours à compter de la notification du contrat de location,

- le coût de la location des salons de la Rotonde de Beaulieu, lors d'un « test traiteur » par un client potentiel, est de 200 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
PAR 23 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN),

- COMPLETE la délibération municipale n°10 du 21 septembre 2020 comme suit :
 - Un dépôt de garantie d'un montant de 6000 € sera versé par le client, dans un délai de 60 jours avant la date de l'évènement,
 - Le coût de la location des Salons de la Rotonde de Beaulieu, lors d'un « test traiteur » par un client potentiel, est de 200 € TTC, somme qui sera déduite du montant du loyer facturé au client si ce dernier réserve les Salons de la Rotonde de Beaulieu.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à la présente affaire.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.